

22 février 2011

11.121

**Interpellation du groupe PopVertsSol****Développement généralisé de classes hétérogènes EE1, EE2, 1P, 2P**

Dans le cadre de l'Accord intercantonal de l'harmonisation scolaire, le concordat HarmoS, et de la Convention scolaire romande (CSR), l'école devient obligatoire dans notre canton dès l'âge de 4 ans et cela déjà à partir de la rentrée scolaire d'août 2011. Dans le dossier d'information du service de l'enseignement obligatoire (SEO), de novembre 2010, on peut lire: "L'école enfantine est la première étape d'un long processus de scolarisation. Sa fréquentation vise à favoriser l'égalité des chances de formation de tous les enfants. Tout en stimulant le rythme de son développement et en respectant son identité, l'école offre à chacun un milieu conçu pour lui, où il pourra jouer, apprendre, grandir, etc."

Dans le but de gérer l'augmentation du nombre d'enfants dû à l'apport des 4 ans, le SEO propose d'ouvrir des classes hétérogènes qui pourront regrouper des élèves jusqu'à 4 degrés du premier cycle. Nous nous interrogeons sur le bien fondé d'un développement large et général de ce fonctionnement sans avoir vérifié si les classes hétérogènes peuvent vraiment participer au développement respectueux des enfants de 4 ans.

Si c'est adéquat dans de petites communes avec peu d'enfants où tout le monde se connaît, nous nous interrogeons sur la compatibilité de ce fonctionnement dans les villes avec des classes de 25 à 27 élèves où l'anonymat favorise la non-visibilité des problèmes de certains enfants, cela d'autant plus dans des classes hétérogènes.

Signataires: C. Gehringer, P. Erard, J.-J. Aubert, C. Maeder-Milz, L. Ducommun, P. Herrmann, G. Hirschy, M.-F. Monnier Douard, T. Buss, M. Ebel, C. Dupraz, A. Shah, N. de Pury et D. de la Reussille.